

Un président pour le CICR

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 221

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 221 29 mars 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 25 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favre

221

Un président pour le CICR

Le problème N° 1 du CICR est qu'il ne parvient pas à se trouver un nouveau président. La crise que traverse actuellement l'institution est telle, qu'il s'agit vraiment d'une question de vie ou de mort.

Des noms circulent pour la succession de M. Naville. Par exemple, celui de M. Schnyder, ambassadeur de Suisse à Washington. De même, M. Celio aurait, paraît-il, été approché... et aurait opposé un refus. Sans qu'il soit besoin de se prononcer sur la valeur des candidats pressentis, il faut bien comprendre que toute approche, sur le mode diplomatique, de personnalités de grande envergure est vouée à l'échec.

D'une part, l'institution elle-même est tellement détraquée (voir aussi en p. 3), et d'autre part la situation objective du CICR dans le monde actuel est si précaire et si fragile, qu'on peut bien se demander qui oserait aujourd'hui, dans des conditions aussi défavorables, se charger de responsabilités aussi pesantes. A part les gens pour lesquels le titre de président du CICR représenterait la consécration suprême, aucune personnalité d'envergure, réellement capable et lucide, ne briguera jamais un poste pareil. La procédure doit être différente. Une unanimité doit d'abord se faire sur un homme dont l'autorité et le savoir-faire s'imposent à tous.

Si l'on fait le tour des candidats acceptables, il faut bien convenir qu'ils sont fort rares. Mais personne, jusqu'à présent, ne semble avoir pensé à un homme fort connu: M. Tschudi. Il réunirait cependant un grand nombre de qualités:

— l'autorité morale et la réputation dont il jouit dans tout le pays et auprès de tous les milieux lui confèrent le « format » voulu;

— son origine suisse alémanique (mais bâloise) et sa qualité de socialiste (mais modéré) apporteraient au CICR à la fois la garantie d'un renou-

veau et l'assurance du maintien de la grande tradition Croix-Rouge;

— comme universitaire protestant bâlois, M. Tschudi serait le candidat suisse alémanique le plus acceptable pour les Genevois, qui savent bien qu'ils doivent sortir de leur ghetto de classe et de canton, tandis que les Suisses alémaniques, qui ont toujours eu tendance à considérer d'un peu loin le CICR, auraient un motif de se réjouir du choix d'un de leurs représentants;

— l'âge de M. Tschudi, qui a 60 ans cette année, constituerait un facteur défavorable pour tout autre que lui, en un moment où le CICR doit « rajeunir ses cadres »; mais il est de notoriété publique que M. Tschudi est resté bien plus alerte que ceux de son âge.

Un argument contre une candidature Tschudi pourrait être, du point de vue genevois (ou même de celui de Berne), qu'il ne faut pas faire apparaître, en raison de la neutralité du CICR (respectivement de la Suisse), une collusion quelconque entre le Comité et le Conseil fédéral. Mais cet argument ne semble pas avoir été pris en considération en ce qui concerne M. Celio, si toutefois il a bien été approché. D'autre part, une telle « collusion » serait plus acceptable que les collusions (sans guillemets) qui ont pu, ou qui peuvent exister avec les milieux du secteur privé et du grand capital.

Sur le plan pratique, M. Tschudi ne pourrait se rendre disponible avant le 1^{er} janvier 1974. Or le mandat de M. Naville prendra fin au début de juillet prochain. Il conviendrait donc de prévoir un intérim, ou de demander à M. Naville de prolonger de six mois son mandat actuel. Dès le moment où le nom du nouveau président serait connu, cette période de six mois ne serait pas du temps perdu, et toutes sortes de préparatifs pourraient être faits en vue d'une réorganisation fondamentale.